

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 06/05/2025

VOI.25.00.A01194

OBJET : Arrêté temporaire de circulation

RUE LEON DEUBEL

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée

Vu l'arrêté n°VOI.25.00.A00247 en date du 31/01/2025

Vu la demande de l'entreprise NGE GUINTOLI

Considérant Que des travaux de mise en place d'une base vie pour le déploiement de la fibre optique Orange rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation RUE LEON DEUBEL face et au droit des N°25 et N°27 RUE DU PETIT CHARMONT

ARRÊTE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté VOI.25.00.A00247 du 31/01/2025, portant réglementation de la circulation, sont prorogées jusqu'au 27/06/2025.

Article 2 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le - 5 MAI 2025

Pour la Maire,
Par délégation,

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée



THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
5408 S. UNIVERSITY AVENUE
CHICAGO, ILLINOIS 60637
TEL: 773-936-3700
FAX: 773-936-3701
WWW: WWW.CHEM.UCHICAGO.EDU

MEMORANDUM

TO: [Name]
FROM: [Name]
SUBJECT: [Subject]